



**ROYAUME DU MAROC
ACADÉMIE HASSAN II DES SCIENCES ET TECHNIQUES**

Résumés des interventions du séminaire :

**Savoirs et patrimoines locaux : des atouts pour
le développement des arrière-pays au Maroc
dans un monde qui change?**

Jeudi 2 novembre 2017

Km 4, Avenue Mohammed VI - Rabat



**Sa Majesté le Roi Mohammed VI - que Dieu Le garde -
Protecteur de l'Académie Hassan II
des Sciences et Techniques**

1. L'approche terroir : un nouveau modèle de développement pour les zones défavorisée ?

Mohamed Berriane

Université Mohammed V de Rabat

Après l'Europe méditerranéenne, un nombre croissant de pays du Sud ont adopté l'idée que la valorisation des ressources locales des terroirs et des patrimoines ruraux pouvait, ou devait, constituer l'un des grands chantiers de leurs politiques de développement pour les zones à faible compétitivité au regard des critères de l'agriculture industrielle. Dans les pays des rives Sud et Est de la Méditerranée, le processus de valorisation de ces terroirs-patrimoines a émergé vers le début des années 2000, le Maroc étant le premier à s'orienter vers la valorisation des produits et des patrimoines ruraux.

La notion de «terroir» a ainsi été redéfinie et apparaît désormais comme un gage de qualité et de devenir et un argument de vente pour des produits agricoles selon une logique marchande. Mais très vite elle adopte aussi le concept de développement durable en intégrant des préoccupations sociales et environnementales : Un élément légué au présent par le travail des générations précédentes pour fonder un futur commun. Dans cette nouvelle optique, la notion de terroir devient inséparable de celle de «patrimoine» : Le terroir est géré plus dans une optique de transmission de biens que dans une stratégie de maximisation du capital. Enfin si la spécificité représente une valeur domestique investie de qualités au niveau local, la diversité des terroirs constitue une richesse au niveau national.

Cependant, terroir et patrimoine sont des concepts forgés dans un contexte géographique, historique et linguistique particulier (Nord). D'où la question des modalités et des enjeux du transfert au Sud de ces concepts, ainsi que des outils d'analyse ou des dispositifs de développement qui les accompagnent. Plusieurs questions se posent alors :

- Les politiques de terroir peuvent-elles redéfinir des produits locaux qui répondent aux exigences de qualité des consommateurs urbains?
- Peuvent-elles générer au niveau local des projets intégrateurs qui valorisent la complexité bio-culturelle des lieux?

- À quelles conditions le «terroir», associé à la mise en place des indications géographiques, peut-il constituer un nouveau modèle de développement pour les zones défavorisées?
- Quelle est la capacité des acteurs locaux à s'appropriier des démarches qui restent pour l'instant impulsées par le haut?

2. A quelles conditions le terroir peut-il valoriser les patrimoines et savoirs locaux ?

Geneviève Michon

IRD

Le terroir s'est récemment imposé au Maroc comme une norme de qualité incontournable pour les produits agricoles issus des zones rurales marginalisées par la modernisation agricole capitaliste. Par ailleurs, de nombreuses initiatives de mise en patrimoine des éléments des cultures rurales émergent portées aussi bien par des collectifs locaux que par des institutions publiques. Terroir et patrimoine devraient se renforcer l'un l'autre. Mais l'observation des dynamiques en cours dans les arrière-pays marocains tend à modérer cette affirmation : la spécification des produits agricoles par le terroir tend souvent à uniformiser, voire à banaliser les productions, en les vidant de leur contenu historique et culturel pour en faire des produits correspondant aux normes des marchés. A quelles conditions peut-on alors envisager une valorisation marchande de ces produits de terroir qui garantisse pleinement la conservation de leur qualité patrimoniale? Autrement dit, comment faire en sorte que cette mise en avant du terroir permette aux cultures rurales de s'inscrire dans une modernité qui n'efface pas leurs patrimoines mais, au contraire, en fasse un des fondements de leur développement?

3. Le «terroir», la pluralité d'un concept porteur

Grigori Lazarev

Ex directeur auprès de la FAO, consultant indépendant

Le terme «terroir» a, dans le langage français courant, le sens d'une référence identitaire propre à un espace qui se différencie des autres. On parle d'accent de terroir, de produits de terroir. Pour les agronomes, ce terme a un sens précis, celui d'un espace de sols ayant une aptitude pour une production particulière ; on l'emploie surtout pour caractériser les terres aptes à une production viticole bien identifiée. Les géographes l'ont employé dans le même sens jusqu'à ce que l'un d'entre eux, le géographe Sautter l'utilise pour caractériser l'espace cultivé des villages africains.

Dans les années 1970, en effet, Sautter en généralisa l'usage en entreprenant, avec d'autres géographes africanistes, un Atlas des terroirs villageois de l'Afrique de l'Ouest. Le terme fut, peu de temps après, repris par les agences françaises de développement pour désigner une approche de développement fondée sur la prise en compte de tout l'espace agraire cultivé par une communauté donnée. Cette approche, qui se voulait participative, souhaitait s'opposer aux approches sectorielles des projets centrés sur les seules cultures de rente. Cette initiative rencontra une forte adhésion et devint le thème central d'une politique de développement des terroirs villageois. Les projets qui y furent associés eurent des résultats très variables mais ils contribuèrent à imposer le terme de terroir pour désigner l'espace agraire occupé par une communauté. L'enseignement, surtout celui délivré à Montpellier, lui donna une consécration académique. L'auteur de cette communication fut associé à ces politiques et y contribua par des approches méthodologiques originales. La dernière en date prit place en Tunisie du Sud Est.

Dans le même temps, le terme fut abondamment employé en France pour qualifier des produits caractéristiques d'un lieu d'origine privilégié. Ce fut le départ de la flambée commerciale des «produits de terroir». Au cours des années, cette image de marque est devenue le support d'une branche bien identifiée des politiques de production agricole et agro-alimentaire. C'est sous cette forme que le modèle est entré dans la politique agricole du Maroc, y constituant une branche, de plus en plus soutenue par les mesures de

labellisation. Aujourd'hui, le terme tend aussi à s'appliquer, de façon assez imprécise, aux activités qui caractérisent une personnalité régionale ou locale bien identifiée.

Mais pendant les mêmes années, le terme de terroir a été de plus en plus employé au Maroc dans son second sens, celui de «territoire villageois». L'usage en a été fait dans de nombreuses études et projets, et il est aussi entré, avec ce sens, dans le vocabulaire des géographes marocains. Cette définition de «territoire villageois» n'est pas en accord avec le vocabulaire géographique classique qui désigne ce territoire par le vieux mot de «finage». Il n'en reste pas moins que le terme «terroir» s'impose de plus en plus pour le remplacer. Le terme «terroir», compris dans ce sens, n'a pas d'équivalent en anglais, langue qui, cependant, commence à utiliser le mot français.

Cette signification territoriale, quelle que soit l'exactitude sémantique, prend aujourd'hui une importance nouvelle dans les politiques de restauration des ressources naturelles. L'expérience a, en effet appris que de telles restaurations ne pouvaient pas être conduites sans une participation forte des communautés d'usagers. Cette expérience a aussi montré que la clé de cette participation était de s'adapter aux droits d'usage coutumier des communautés concernées. La question méthodologique s'est donc déplacée vers la problématique de reconnaissance de ces droits. La question est d'autant plus importante que ces droits coutumiers sont ignorés par les autorités qui exercent une tutelle sur quasiment toutes les ressources naturelles. Une expérience méthodologique démontre qu'il est possible de reconnaître et cartographier ces droits avec la collaboration d'une population locale.

Le «terroir» dans ses significations plurielles, apparaît ainsi comme un concept porteur. Son emploi qu'il s'agisse de produits ou de culture locale, ou bien de participation territoriale, est, dans tous les cas, associé à des politiques novatrices. La force du terme est de redonner leur place aux identités locales et d'en faire le vecteur de nouvelles forces de progrès.

4. La territorialisation : levier stratégique de mise en oeuvre du Plan Maroc Vert

Mohamed Ait Kadi,

Président du Conseil Général du Développement Agricole

Le Plan Maroc Vert met en avant le principe d'une agriculture pour tous, sans exclusive, adaptée à chaque type de territoire et à chaque type d'agriculteur. Ce principe rompt avec l'image simplifiée d'une agriculture duale opposant un secteur moderne à un secteur d'agriculture familiale qualifié de «traditionnel». Le Plan Maroc Vert considère plutôt l'agriculture marocaine comme une agriculture plurielle dans laquelle tous les territoires et tous les agriculteurs auront trouvé une place dans un ensemble national valorisant au mieux leurs opportunités et leurs potentialités respectives.

De ce fait, la territorialisation est l'un des leviers stratégiques de mise en oeuvre du Plan Maroc Vert. Parce qu'elle tient compte des systèmes agro écologiques et des possibilités différenciées des diverses régions agricoles du pays, elle apporte un outil pour développer la compétitivité des territoires et ainsi placer l'agriculture dans les meilleures conditions pour répondre aux demandes des marchés extérieurs et intérieurs. Parce qu'elle implique nécessairement la prise en compte des interactions de l'agriculture avec toutes les composantes des milieux naturels, elle répond aux nécessités de la durabilité et de la préservation du patrimoine environnemental. Parce qu'elle se fonde sur les relations qui existent entre les agriculteurs et les espaces qu'ils utilisent elle crée de nouvelles bases pour différencier les politiques agricoles selon les types d'exploitations et selon les caractéristiques plurielles de la ruralité. Parce qu'elle s'inscrit dans la logique politique de la régionalisation avancée, la territorialisation dessine de nouveaux champs d'action pour faire émerger des porteurs de projets, stimuler les partenariats contractuels, régionaux ou locaux et dynamiser de nouvelles formes de gouvernance du secteur agricole. La territorialisation se place, ainsi, au croisement des politiques de filières et des acteurs décentralisés et commande largement, de ce fait, les améliorations dans la chaîne des valeurs qui pourront en résulter.

5. Les produits du terroir viendront-ils à bout du dualisme agraire ?

Mohamed Naciri

Université Mohammed V de Rabat

Le dualisme agraire et agricole est né avec la colonisation. Les essais généreux destinés à montrer qu'il est possible d'en amorcer la résorption ont abouti à l'échec du fait de l'opposition acharnée des colons craignant que le déplacement de ressources financières destinées à une expérience d'amélioration de la condition paysanne se fasse à leur détriment. Avec l'indépendance, l'espoir de parvenir à une transformation significative des procédés techniques et des statuts fonciers, par la mécanisation (opération labour) et par la réforme agraire (distributions de quelques arpents des terres coloniales) s'est à son tour mué en désillusion.

Aujourd'hui, ce même espoir semble renaître, autrement : la généralisation de la prise de conscience des petits agriculteurs de la possibilité d'améliorer leurs productions est à l'origine de ce nouvel élan : le but est d'assurer par les soins apportés à la qualité des productions des terroirs, à l'amélioration de leurs conditionnements ainsi qu'à la nécessité, pour plus d'efficacité de s'insérer dans des structures associatives et dans des filières de commercialisation. Des circonstances nouvelles d'évolution permettent apparemment un optimisme, mais limité, dans le processus de sortie du dualisme. Car plusieurs facteurs interviennent pour inhiber cet espoir.

La politique publique (Pilier II du plan du Maroc vert, agences régionales de développement) destinée à promouvoir ce nouveau «deal» agricole n'est pas parvenue, en effet, à assurer une extension significative de ces innovations à l'ensemble des territoires marginaux du pays ; elle n'a pas réussi à assurer la protection efficace des secteurs innovants menacés par la déterritorialisation, et par le piratage de l'identité et la confiscation des labels d'origine de plusieurs produits de terroir performants.

Il faut donc rechercher, au-delà de ce constat, les raisons du décalage permanent entre le domaine de la grande production agricole bénéficiant des appuis matériels et financiers publics et une petite agriculture en manque d'encadrement efficace et d'apports en ressources d'appui qui lui permettront de sortir de sa marginalité organique, malgré des succès indéniables de certains secteurs de produits de terroir.

**Académie Hassan II des Sciences et Techniques
Km 4, Avenue Mohammed VI - Rabat.**

Tél : 0537 63 53 77 • Fax : 0537 75 81 71

E-mail : acascitech@academiesciences.ma

Site internet : <http://www.academiesciences.ma>